



Un oeil sur le passé, un regard vers l'avenir

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

**OBJET : DEFILE POUR LA RETRAITE AUX
FLAMBEAUX DU MERCREDI 13 JUILLET 2022
- REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Ville de SAINS DU NORD,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R44, R.225 et R.225-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L.2512-13,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'organisation de la retraite aux flambeaux, le **MERCREDI 13 JUILLET 2022**, organisée par la Municipalité de SAINS DU NORD,

ARRETE

Article 1 : Le **MERCREDI 13 JUILLET 2022** de 19 H 00 à 22 H 00, lors du passage de la retraite aux flambeaux, la circulation sera interdite à tout véhicule dans les rues suivantes :

- Départ Halle de la rue Gabriel Péri
- Rue du Docteur Chevalier
- Rue Jean-Baptiste Lebas avec arrêt Parc Lamborelle
- Place de la Gare
- Rue Jean-Baptiste Lebas
- Rue Hector Sandrart
- Rue Haie Corbeau avec arrêt à la Maison de Retraite
- Rue Gambetta
- Rue Martinet
- Arrivée Halle de la rue Gabriel Péri.

Article 2 : L'encadrement du défilé sera assuré par les membres du Conseil Municipal ou autres volontaires.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commandant de la Brigade de TRELON,
- Le Chef du centre de CIS Sains du Nord,
- Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie de cet arrêté sera affichée en Mairie et portée à la connaissance des intéressés.

Fait à SAINS DU NORD, le 20 Juin 2022
LE MAIRE

Téléphone : 03 27 59 12 12 Fax : 03 27 59 19 92 Email : mairie@ville-sainsdunord.fr

Ouverture : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

